



SEANCE du 21 juin 2021.

DELIBERATION 2021-20

Bi mila hogaita bat urtean ekainaren 21 an, arratseko zazpiak herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiaio tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Betti ERROTEBEHERE, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER, Anne-Marie IDIEDER, Gaby ETCHEBEHERE, William SISSOKHO.

Ez ziren hor / Absents : Lydie ETCHEGARAY, Bernadette ETCHEVERRY, Jean-Michel JAUREGUY, Yves GENIN.

Procuration : Bernadette ETCHEVERRY (donne procuration à Mme Laurence MENDIBOURE).

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 9.1

Objet : Autorisation de signature du Maire concernant la convention d'occupation de la toiture du Trinquet par l'entreprise I-ENER (équipement photovoltaïque).

M. le Maire explique que la Commune a été sollicitée par l'entreprise I-ENER, spécialisée dans la pose d'équipement photovoltaïque, afin d'installer des panneaux sur un bâtiment communal. Dans ce sens, à été proposé à I-ENER l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture du Trinquet.

L'équipement sera destiné à être raccordé au réseau public de distribution d'électricité.

Ainsi, l'entreprise I-ENER a récemment obtenu un accord des services d'urbanisme à la suite du dépôt d'une déclaration préalable de travaux.

Dans le cadre de l'autorisation d'occupation de la toiture du Trinquet, la Commune doit signer une convention avec l'entreprise I-ENER (voir convention ci-annexée). La durée de la Convention sera de 25 ans à compter du raccordement de l'équipement.

L'entreprise I-ENER utilisera le patrimoine communal à usage de conception, réalisation, exploitation d'une centrale photovoltaïque, de production et de commercialisation. Elle réalisera l'installation du projet avec l'accord de la Commune. Elle s'engage à ne pas perturber le déroulement des activités du Trinquet.

Le Conseil municipal avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'occupation de la toiture du Trinquet avec l'entreprise I-ENER dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturan errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie

Le Maire/Auzapeza
Xavier LACOSTE

Deia/Convocation : 17-06-2021 Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15 Hor zirenak / Présents : 11 Alde direnak / Votes pour : 12 Kontra direnak / Votes contre : 0 Abstentzioa / Abstentions : 0
